

**Complément de décision n° 2022/06  
relatif à l'accréditation de  
l'ESIGELEC à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Réserves** émises dans la décision n° 2022/06 concernant la transmission d'un modèle économique du projet d'extension de la formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Poitiers, intégrant les risques liés aux viviers de recrutement des apprentis et des entreprises sur le site, avec des hypothèses basses/hautes en termes d'effectifs des premières promotions.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'ESIGELEC;
- Vu la note de synthèse établie par Patrick Bouvier, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 16 novembre 2022,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** de la levée de réserves.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 16 novembre 2022.



La présidente,  
Elisabeth CREPON